

REPINCAY MAXIME 33 ROUTE DE CHIGNAT 63910 BOUZEL

Université Clermont Auvergne 49 bd François Mitterrand CS 60032 63001 Clermont-Ferrand

IAE Clermont Auvergne
11 boulevard Charles De Gaulle
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet: Votre candidature - REPINCAY MAXIME - Numéro candidat 236G7CCM

Monsieur,

Suite à votre candidature à la formation Licence Gestion parcours Comptabilité, Contrôle, Audit - 3ème année j'ai le plaisir de vous informer de la décision de la commission d'admission (sous réserve de l'obtention du diplôme requis) :

Admis en liste principale

Commentaire : Bonjour,
Vous avez 8 jours pour valider l'acceptation sur liste principale.
Si vous avez plusieurs admissions en liste principale à l'IAE Clermont
Auvergne, nous vous demandons de n'en valider qu'une (par défaut la dernière formation validée sera celle retenue et celle dans laquelle nous vous proposerons de vous inscrire).
Nous vous invitons à vous désister le plus rapidement possible de manière à libérer de la place en liste principale si vous ne donnez pas suite à votre candidature.
Le service de scolarité

Vous devez nous faire part de votre acceptation ou démission en vous connectant sur eCandidat **avant le 25/05/2023**. Sans réponse de votre part dans ce délai, nous considérerons votre silence comme une démission.

Pour connaître les modalités concernant votre inscription définitive, veuillez consulter le site www.uca.fr, rubrique Candidatures et inscriptions. Sauf mention spéciale de la composante, sans inscription de votre part au 25 juillet délai de rigueur, vous serez considéré comme démissionnaire.

Souhaitant vous compter parmi nos étudiants à la rentrée prochaine, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur, Benjamin WILLIAMS

Délais et voies de recours

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification :

- soit par un recours administratif gracieux ou hiérarchique
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Si le recours est d'abord administratif, le délai est à nouveau de 2 mois pour exercer un recours contentieux.